



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-281

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

1244 rue Emile Zola, le vendredi 28 juin 2024 de 13 h 30 à 19 h

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 27 juin 2024 de Monsieur Guy DEBUYSER domicilié 1244 rue Emile Zola à ISBERGUES (62330),

Considérant, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de livraison de stères de bois, au 1244 rue Emile Zola à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés le vendredi 28 juin 2024 de 13 h 30 à 19 heures.

ARRETE

Article 1^{er} : Le déchargement de stères de bois est autorisé le vendredi 28 juin 2024 de 13 h 30 à 19 heures, face à l'habitation située 1244 rue Emile Zola à Isbergues (62330).

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 27 JUIN 2024

Publié le 27 JUIN 2024

Le Maire,


David THELLIER

